

Énergie - Un vent éolien souffle sur la Corrèze



Si la procédure arrive à son terme onze éoliennes supplémentaires fleuriront en Corrèze - © DR

CORRÈZE - Onze éoliennes supplémentaires fleuriront dans le département sur les communes d'Aix, de Feyt et la Roche-près-Feyt. Si le préfet, Etienne Desplanques a validé l'installation de ces deux parcs éoliens qui devraient voir le jour en 2024, il a refusé celui des Mille vents un temps imaginé sur les communes de Gourdon-Murat, Bonnefond, Bugeat et Pérols-sur-Vézère. Deux autres projets, à Champagnac-la-Prune et Neuvic sont sur le bureau du préfet et devraient être instruits prochainement.

« Aujourd'hui, on ne peut plus se permettre de considérer que la Corrèze n'ait pas à contribuer au développement de l'énergie renouvelable. Le département doit prendre toute sa part, comme il le fait déjà avec l'hydroélectricité, en développant le photovoltaïque, la méthanisation et l'éolien », expliquait, mercredi, le préfet, Etienne Desplanques devant les nombreux journalistes présents lors du point presse dédié à l'éolien en Corrèze. Joignant la parole aux actes, le préfet a validé le même jour deux projets éoliens qui permettront l'installation de onze aérogénérateurs sur le territoire départemental qui en accueille déjà six du côté de Peyrelevalde.

Des délais d'instruction réduits

« La Corrèze est très peu dotée en la matière. Ces installations permettront au département de participer à l'effort collectif insufflé au niveau national par le gouvernement qui souhaite décarboner notre mixte énergétique et sortir de notre dépendance en la matière. Pour ce faire, la part de l'énergie renouvelable doit doubler sur la période 2017-2028. Dans cet objectif le législateur a réduit les délais d'instruction des dossiers. Dans ce contexte nous avons examiné, sans a priori avec les services de la Dreal les dossiers éoliens qui étaient en phase finale d'instruction », justifie Etienne Desplanques.

Deux projets validés, un retoqué

Et c'est de la fumée blanche qui est sortie de la préfecture lors de l'examen du dossier d'implantation d'un parc éolien de huit aérogénérateurs sur les communes Feyt et Laroche-près-Feyt. « Situé dans une zone favorable du Schéma régional éolien du Limousin, le site d'implantation présente des caractéristiques propices grâce au faible relief, l'absence de contraintes réglementaires ou techniques rédhibitoires (militaire, aéronautique, lignes électriques, etc.), l'éloignement des habitations et des sites à valeur patrimoniale, l'accès au réseau routier et électrique », vante la société Velocita énergies. « Ce parc permettrait de produire l'équivalent de la consommation en électricité de douze mille foyers pendant vingt à vingt-cinq ans »,

argumente le préfet qui, pour donner son aval, s'est appuyé sur les conclusions du commissaire enquêteur qui a rendu, lui aussi un avis favorable. Une bonne nouvelle pour Pierre Chevalier le maire de Laroche-près-Feyt et président de Haute Corrèze communauté. « L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions sereines où chacun a pu s'exprimer. Les éoliennes implantées dans le département voisin sont déjà présentes dans notre paysage. Ce projet permettra d'obtenir des retombées financières non négligeables pour nos petites communes. Chez nous le gain est estimé à soixante mille euros par an. Une partie de cette somme permettra de réduire les impôts », promet l'élu.

Durcissement des conditions d'implantation

Avis favorable également pour le projet d'un parc éolien sur la commune d'Aix, qui verra l'installation de cinq aérogénérateurs de quinze à vingt mégawatts.

« Avant de donner notre aval à ces deux projets, nous avons fait la balance entre les intérêts et les nuisances provoquées par ces installations tout en vérifiant bien qu'aucune de ces éoliennes n'était installée à moins de cinq cents mètres de la première habitation. Au final, c'est l'intérêt général qui l'a emporté. Mais pour li-

miter au maximum les nuisances nous avons durci les conditions environnementales. Ainsi le bridage a été augmenté, notamment la nuit afin de réduire l'impact sur les chauves-souris. Tout comme nous avons durci les conditions de suivi d'impacts. Enfin nous avons obligé les porteurs de projet d'équiper les éoliennes de systèmes d'effarouchement pour protéger le milan royal », explique le préfet.

Un vent de contestation

D'ici un an et s'il n'y a pas de recours onze éoliennes supplémentaires pourraient fleurir sur le département.

Mais à peine validés, ces projets doivent déjà faire face à un vent de contestation notamment venu du côté de l'association *Agir pour le plateau des étangs* qui regroupe les collectifs corréziens opposés aux projets éoliens.

« Nous déplorons tout d'abord la méthode employée par le préfet. Malgré nos multiples demandes de rendez-vous depuis son arrivée, il ne nous a ouvert sa porte que ce mercredi, juste avant les annonces, mais sans dévoiler qu'il validait ces deux projets », regrette Cathy Dondevie, la présidente de l'association. Sur le fond l'association déplore des décisions qui vont à l'encontre du moratoire sur l'éolien voté par le conseil départemental.

« La Corrèze prend déjà toute sa part dans le développement des énergies renouvelables grâce à ses barrages et au photovoltaïque. De nombreux projets éoliens ont été retoqués par les préfets précédents par manque de vent et du fait des trop nombreuses nuisances engendrées par ce type d'installation. On ne comprend pas ce revirement de position. Le vent aurait-il tourné ? Aujourd'hui, le préfet cède à la pression du gouvernement et valide des projets éoliens plusieurs fois retoqués et sur la table depuis de nombreuses années. Malheureusement la trop faible mobilisation, le manque de concertation n'ont pas permis de faire pencher la balance du bon côté », regrette Philippe Laporte le secrétaire de l'association qui craint un appel d'air et la multiplication des projets. « Nous nous opposerons à tous ces projets par tous les moyens dont nous disposons », insiste le secrétaire. En attendant, l'association se félicite que le projet des *Mille vents* imaginé sur les communes de Gourdon-Murat, Bonnefond, Bugeat et Pérols-sur-Vézère n'ait pas reçu l'aval du préfet car jugé non compatible avec la sécurité aérienne militaire. Pour autant, l'association ne baisse pas la garde et se mobilise contre les nombreux autres projets en cours en Corrèze dont ceux de Champagne-la-Prune et de Neuvic.

Thibaut FAUVERGUE



Actuellement, la Corrèze compte six éoliennes implantées à Peyrelevalde - © DR